

NM
SF/2022- A n° 117

**NOMINATION D'UN REGISSEUR SUPPLEANT
A LA REGIE DE RECETTES DU CENTRE NAUTIQUE PATINOIRE
« NAUTILIS »**

Le **PRESIDENT** de la **COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION** du **GRAND ANGOULEME**,

- Vu, le code général des collectivités territoriales,
- Vu, le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs,
- Vu, la délibération n°2020.07.130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au Président,
- Vu, l'arrêté n°2020-A-40 du 20 août 2020 portant délégation de fonctions, délégation et subdélégation de signature à Monsieur François NEBOUT en sa qualité de vice-président,
- Vu, la décision n°2017-D-18 du 25 janvier 2017 portant création d'une régie de recettes au centre nautique patinoire Nautilus,

- Vu, l'avis conforme de Monsieur le Trésorier municipal,
- Vu, l'avis conforme du régisseur,
- Vu, l'avis conforme du régisseur mandataire suppléant,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : A partir de la date de notification du présent arrêté, l'article 3 de l'arrêté SF/2021-A-36 est complété comme suit :

En cas d'absence pour maladie, congé ou tout autre motif, Madame BOUSSIRON Catherine sera remplacée par **Madame CHAMPIGNY Angélique** née le 22/03/1977 à Chambray-les-Tours (37) en qualité de régisseur suppléant.

ARTICLE 2 : Les autres articles de l'arrêté SF/2021-A-36 demeurent inchangés.

ARTICLE 3 : Monsieur le Directeur général des services et Monsieur le Trésorier Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ANGOULEME, le 14 avril 2022

Par déléation,
Pour Le président,
Le Vice-président,



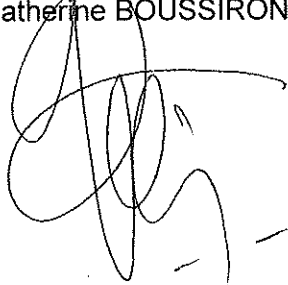
François NEBOUT

Pour avis conforme, le 14 Avril 2022
Le Comptable public,

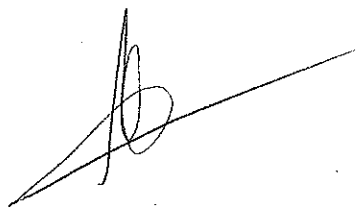
~~Le Comptable public,
Damien THOMAS~~

Damien THOMAS

Vu pour acceptation,
Le régisseur titulaire,
Catherine BOUSSIRON



Vu pour acceptation,
Le régisseur suppléant,
Angélique CHAMPIGNY



Certifié exécutoire
Reçu en préfecture
Le 04 MAI 2022
Publié ou notifié
Le 04 MAI 2022